

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES SERVICES EDITES PAR PARTOUCHE IMAGES

Les présentes conditions particulières sont applicables à compter du 5 juin 2013 à l'ensemble des sites édités par PARTOUCHE IMAGES et soumis Conditions générales d'utilisations applicables aux services édités par Partouche Images v1.3 ainsi qu'au service « Espace casino » accessible depuis l'URL jeuxcasino.m6jeux.fr et soumis aux Conditions générales d'utilisation du service « Jeux de Casino » du site m6jeux.fr v1.2.

Les présentes conditions particulières sont applicables à compter du 31 mai 2013 et jusqu'au 31 juillet 2013.

Les présentes conditions particulières dérogent à l'article 3.3 des Conditions générales d'utilisations applicables aux services édités par Partouche Images v1.3. et au même article des Conditions générales d'utilisation du service « Jeux de Casino » du site m6jeux.fr v1.2 relatifs au Jetons Bonus.

A compter du 31 mai 2013 à 23h59, les Titulaires de compte tels que définis dans Conditions générales d'utilisations applicables aux services édités par Partouche Images v1.2 et dans les Conditions générales d'utilisation du service « Jeux de Casino » du site m6jeux.fr (ci après les CGU) et faisant partie du club VIP tel que prévu dans "Règlement programme de fidélité : CLUB VIP" et ayant le statut Argent auront jusqu'au 1er juillet 2013 à 23h59, pour débloquent leurs jetons bonus dans les conditions prévues à l'article 3.3.2. des CGU. Comme prévu à l'article 3.3.2 de ces mêmes CGU, les jetons bonus transférables restent acquis pour les Titulaires. Si ces derniers n'effectuent pas le transfert de leur jetons bonus transférables sur leur compte jeton, les jetons bonus transférables présents sur leur compte bonus seront automatiquement transférés sur leur compte jetons le 13 août 2013.

A compter du 31 mai 2013 à 23h59, les Titulaires de compte tels que définis dans les CGU et faisant partie du club VIP tel que prévu dans "Règlement programme de fidélité : CLUB VIP" et ayant au moins atteint le statut Or auront jusqu'au 1 août 2013 à 23h59, pour débloquent leurs jetons bonus dans les conditions prévues à l'article 3.3.2 des CGU. Comme prévu à l'article 3.3.2 de ces mêmes CGU, les jetons bonus transférables restent acquis pour les Titulaires. Si ces derniers n'effectuent pas le transfert de leur jetons bonus transférables sur leur compte jeton, les jetons bonus transférables présents sur leur compte bonus seront automatiquement transférés sur leur compte jetons le 13 août 2013.

Les reliquats de jetons bonus présent sur les comptes bonus des Titulaires ayant le statut Argent seront définitivement perdus à compter du 2 juillet 2013.

Les reliquats de jetons bonus présent sur les comptes bonus des Titulaires ayant au moins le statut Or seront définitivement perdus à compter du 2 août 2013.

Par dérogation à ce qui précède, les Titulaires de compte ayant le statut Argent le 31 mai 2013 mais atteignant le 2 juillet 2013 le statut Or ou Platine verront la période de déblocage de leurs jetons bonus prolongée jusqu'au 1 août 2013 à 23h59.